Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton d'Avesnes-sur-Helpe

Sepmeries, le 20 mars 2021

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Vendredi 19 février 2021 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 15 février 2021

Présents :
Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Néjia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Alice PETIAUX, Romain GEORGES, Christophe DIENNE, Daniel POTTIEZ, Corentin BONET.

Retard : /

Absents ayant donné procuration :

Excusé(e)s :
Sophie DUVAL, Anthony DOUVRY, Caroline DANEULIN, Agathe OLIVIER, Anne-Laure GAILLET.

Absent(e)s :

En présence de la secrétaire : /

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 08 janvier 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation du projet éolien Bermerain (CCPS)/Sepmeries par la société VALECO

- Délibérations Communales
  - Validation du pacte de gouvernance de la CCPM,
  - Remboursement location salle des fêtes,
  - Bail commercial « Le Villageois » : Résiliation et fin de bail en date du 31 janvier 2021,
  - Délibération concernant la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie,
  - Délibération d'emprunt pour les travaux d'investissement et autorisation à Mr le Maire de signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes(s) de réalisation des fonds,
  - Remboursement des frais avancés par la 2ème adjointe,

- Renouvellement de la convention cadre entre le Pays de Mormal et la commune relative à l'adhésion au service ADS.

- Points par les adjoints
- Questions diverses

1- Présentation du projet éolien Bermerain (CCPS)/Sepmeries par la société VALECO

Rappel des faits :
Monsieur le Maire et son 1er adjoint ont rencontré la société VALECO en présence des maires de Bermerain, Escarmain, Vertain. L'objet de la 1ère réunion était sur le technique foncier et en second lieu nous avons eu une présentation de la démarche sur l'éolien de la CCPS.
Il nous a été confirmé que les « acquisitions » foncières devraient être en phase d'achèvement fin février 2021.
La CCPS doit revenir vers nous pour définir les modalités contractuelles et financières de notre participation au projet.

Mr le Maire présente Mme RACINE, Mme FAUTREZ et Mr COMPAGNON de la société VALECO.

La société VALECO expose à l'ensemble du conseil le projet éolien qui a été développé avec la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) avec la possibilité pour notre commune de pouvoir bénéficier du projet par rapport à notre situation géographique.

Les points suivants ont été développé :

- Présentation de la société,
- Appel à projets éoliens,
- Sécurisation foncière,
- Retombées financières,
- Prochaines étapes.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 janvier 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Romain GEORGES a été nommé secrétaire de séance.

4- Délibérations communales

a. Délibération pour la validation du pacte de Gouvernance entre la CCPM avec ses communes

Le pacte de gouvernance est une convention qui définit les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal.
La gouvernance renvoie à la recherche d'une prise de décision efficace et partagée. Pour cela, a été créé au sein de la CCPM :

- Conférences territoriales ou thématiques de maires,
- Commissions communautaires ouvertes aux conseillers municipaux,

- Réunions semestrielles avec les DGS et secrétaires de mairies.

Il est également possible au conseil municipal d'une commune membre de saisir le président, par voie de délibération, d'une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une séance du conseil communautaire d'un sujet relevant exclusivement des compétences communautaires.

Mr le Maire demande si le conseil valide le pacte de gouvernance entre la CCPM et ses communes

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

b. Délibération pour le remboursement de location de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-François DUEZ a annulé sa réservation de la salle des fêtes du 10 & 11 octobre 2020 et nous demande le remboursement des arrhes qu'il a versées.

Monsieur le Maire propose de rembourser les arrhes de location d'un montant de 170€.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

c. Délibération pour résiliation du bail commercial et abandon des loyers

Monsieur le Maire informe qu'un bail commercial a été signe le 31 Juillet 2015 entre la commune de Sepmeries et Monsieur Marcel LELEU et Madame Christelle DOUVRY pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er aout 2015.

Madame Christelle DOUVRY ayant cessé son activité au 3 décembre 2020, nous informe par lettre recommandée en date du 14 janvier dernier de son intention de résilier le contrat de bail qui nous lie au 31 janvier 2021.

Ayant entendu l'expose de Monsieur le Maire, il est donc proposé au conseil de se prononcer sur la résiliation, la fin de bail en date du 31 janvier 2021 et l'abandon des loyers de février à juillet 2021.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

d. Délibération concernant la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire informe que :
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)
Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN
- L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, du 30 décembre 2016, du 31 juillet 2017, du 29 décembre 2017, du 15 juin 2018, du 28 décembre 2018 et du 27

décembre 2019 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la commune.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2019 par laquelle le SIDEN-SIAN a confié à sa Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

1/« Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts »,

2/« La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2020 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2020 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au conseil de se prononcer sur la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie

Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0

Le Conseil Municipal décide d'accepter la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

e. **Délibération d'emprunt pour les travaux d'investissement et autorisation à Mr le Maire de signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes(s) de réalisation des fonds,**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant: 300 000,00 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/04/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,56 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

f. Remboursement des frais avancés par la 2ème adjointe

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Anne-Laure GAILLET, 2ème adjoint a dû procéder au paiement par carte bleue d'un achat :
Auchan Valenciennes le 12 Décembre 2020 pour un montant de 250€ correspondant à l'achat de carte cadeaux
Aussi, il propose de lui rembourser les frais engagés par carte bleue.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

g. Renouvellement de la convention cadre entre le Pays de Mormal et la commune relative à l'adhésion au service ADS.

Monsieur le Maire informe que depuis le 1er Juillet 2015, la communauté a mis en place un service instructeur qui propose aux communes compétentes en matières d'urbanisme, d'assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de renouvellement de l'adhésion au service ADS.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

5-Point par les adjoints

- M. Alain DUPUIS - Adjoints aux Travaux
  - Finalisation des entrées du village,
  - Porte de l'école en commande,
  - Suite à la demande de riverains, proposition de l'ajout d'un STOP Grand rue.

Information/consultation :
NEANT

Informations diverses :

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal :

- Recrutement d'une personne en PEC pour l'entretien de l'école et de la Mairie.
- Réunion de démarrage des travaux de l'église en date du 16 mars 2021.
- Point sur la création maison de santé et bien-être Hygeia

Mr le Maire a rencontré Mr DELBAERE président de l'association HYGEIA en date du mercredi 03 février.
Mr le Maire expose à l'assemblée que la Maison de santé et bien-être sera située au 31, Grand Rue à SEPMERIES, chez Mr et Mme DEMESSINE. Elle sera composée d'1 infirmière, d'1 sophrologue, d'1 kinésithérapeute et de 2 psychologues. L'ouverture est prévue le 01 mars.
MR DELBAERE interroge Mr le Maire sur les conditions de déclaration de travaux et la possibilité d'installer une signalétique.
Mr la Maire a indiqué qu'une déclaration de changement de destination (Cerfa : N°1824*4 - Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)) est a effectué par l'association ou le propriétaire selon les conditions du bail.
Mr le Maire a précisé que le cabinet devait répondre aux normes incendies et accessibilités.
Mr le Maire a fait part de sa satisfaction de l'ouverture de ce cabinet et a dit que c'était un beau projet pour notre commune. Il a fait part de son étonnement que la municipalité n'ait pas été informée en amont du projet afin d'aider dans son développement.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h38

La Secrétaire,